



16,17  
et 18  
**YSCHOOLS**  
CAMPUS BROSSOLETTE

## Les 48h de l'innovation touristique Grand Est

### **DOSSIER DE CANDIDATURE**

Date limite de candidature :  
26 octobre 2018





# L'événement Grand Est qui va booster votre créativité en matière de tourisme !

Ce week end va vous permettre d'échanger, de partager de vous concentrer de vous rassurer ou tout simplement de vous faire remarquer grâce à vos idées innovantes ! Un moment riche, un format exceptionnel, encadré par des experts qui vous accompagneront tout au long de cette aventure.

**Efficacité, agilité, rapidité, seront à l'honneur !**

## FICHE D'ENGAGEMENT

### Je soussigné(e)

**Nom :**

.....

**Prénom :**

.....

**Date de naissance :** (JJ/MM/AAAA)

.....

**Situation du porteur :** (employé, étudiant,...)

.....

**Entreprise :**

.....

**Fonction :**

.....

**Email :**

.....

**Téléphone :**

.....

- Fait acte de candidature afin que le projet soit présenté aux participants des 48h innovation touristique du Grand Est organisé les 17 et 18 novembre;
- Garantit être le créateur du projet et/ou détenir l'intégralité des droits de propriété intellectuelle y afférant ; certifie être propriétaire des données communiquées et que ces données sont exactes, complètes, précises, utilisables et sécurisées ;
- Garantit être présent lors du Weekend Innovation Tourisme à minima les :  
16/11 : Lancement  
17/11 : Séances de travail, Coaching, Master-Class, Animations  
18/11 : Séances de travail, ateliers, pitch, remise des prix
- Certifie avoir pris connaissance du règlement du challenge et en accepte les conditions sans réserve.

Fait à :

(signature + cachet de l'entreprise obligatoire)



## PRÉSENTATION DU PROJET

### Mots clés du projet :

.....  
.....  
.....  
.....

### Description du projet :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### Problématique :

.....  
.....  
.....  
.....

### Présentation de la personne/ou équipe présente aux 48h de l'innovation touristique Grand Est :

.....  
.....  
.....

### Dans quelle catégorie placez-vous votre problématique ?

- Tourisme durable
- Hébergement
- Transport
- Nouvelles technologies
- Offre France
- Distribution
- Start Up
- Autre : .....

### Dans quelle thématique vous situez-vous ?

- Tourisme de mémoire
- Itinérance
- Tourisme patrimonial et culturel
- Oenotourisme et gastronomie
- Tourisme de nature
- Thermalisme et bien-être
- Autre : .....

### Pourquoi souhaitez-vous participer aux 48h de l'innovation touristique Grand Est ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



**Pour vous, quelles sont les compétences idéales à associer aux vôtres pour réussir votre projet ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Ces 48h de l'innovation seront un succès pour vous si :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Précisez quels sont vos besoins en compétences :**

.....  
.....  
.....  
.....

## RÈGLEMENT

### 1. PRÉSENTATION DE L'APPEL A PROJETS

Les 16, 17 et 18 novembre 2018, la Région Grand Est organise les «48h de l'innovation touristique Grand Est».

Il s'agit d'une course à la créativité de 48 heures dont le but est de rassembler plus de 100 porteurs de projets, de profils, d'horizons divers, afin d'accélérer des projets, créer des solutions innovantes, imaginer de nouveaux usages et outils, trouver des réponses rapides et efficaces à d'éventuelles problématiques issus de cas réels.

Afin de sélectionner les projets qui seront proposés, les candidatures sont ouvertes jusqu'au 26 octobre 2018.

### 2. CALENDRIER

Date limite des dépôts de candidatures :  
26 octobre 2018 - 23h59

### 3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

L'appel à candidatures est ouvert aux Startup, PME, demandeurs d'emploi, étudiants et entreprises partenaires.

Peuvent participer à l'appel à candidatures toutes les sociétés ayant des activités dans la région Grand Est.

Un candidat peut déposer un ou plusieurs dossiers de candidature.

Chaque candidat ne peut être représenté que par un seul mandataire qui doit être habilité à déposer le dossier de candidature.



#### 4. COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection des projets est composé de représentants du comité régional du tourisme et d'une sélection de partenaires de Yschools.

Les organisateurs se réservent le droit de faire appel à tout expert qu'ils jugeraient nécessaire et cela à leurs frais et uniquement à titre consultatif.

#### 5. ENGAGEMENTS

Chaque Lauréat s'engage à :

- Assister à des rencontres en amont de l'événement 2018 permettant de préparer l'événement ainsi que les supports et moyens de communication nécessaires, notamment la fiche de présentation du projet et de sa problématique.
- Mettre un « tuteur », de préférence le dirigeant de la société ou le chef de projet /porteur du projet, à disposition durant l'événement pour épauler les équipes, et les éclairer sur les enjeux et contextes de la problématique.

#### 6. SÉLECTION

Les dossiers de candidature seront sélectionnés par le comité. Les Lauréats seront informés de leur sélection le 30 octobre 2018 à l'issue d'une présentation de chaque porteur type « pitches ».

Les décisions du comité sont souveraines, de sorte qu'elles n'auront pas à être motivées et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation.

Les dossiers de candidature seront appréciés par le comité selon les critères suivants :

- La prédominance de l'usage sur la technologie afin de permettre à des participants non-spécialistes du domaine de s'approprier les projets ;

- Le besoin des compétences d'une équipe pluridisciplinaire ;
- La capacité du candidat à pouvoir accompagner le projet sur le long terme ;
- Le potentiel de création de valeur du projet ;
- L'adéquation du projet avec la stratégie du candidat.

#### 7. CONTACTS

Pendant toute la période de soumission, les Candidats ont la possibilité d'adresser leurs questions à propos de l'appel à candidatures à **contact@tourismeinnov.fr**

#### 8. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats pourront répondre en ligne ou bien télécharger le modèle de dossier de candidature ainsi que le règlement de l'appel à candidatures sur le site internet **www.tourismeinnov.fr**

Ce règlement est disponible sur le site indiqué ci-dessus pendant toute la durée de validité de l'appel à projets.

#### 9. COMPOSITION ET DÉPÔTS DES DOSSIERS

Chaque candidat fera parvenir, à ses frais, avant le 26 octobre 2018, à 23h59 (accusé de réception numérique faisant foi), par courrier électronique à l'adresse mail **contact@tourismeinnov.fr**



## 10. VALIDITÉ DES CANDIDATURES

La participation à l'appel à candidatures implique l'acceptation pleine et entière et sans restriction ni réserve du présent règlement ainsi qu'un engagement sur l'honneur quant à la véracité des informations transmises et garantissant les organisateurs que le projet présenté par le candidat est exempt de toute contrefaçon.

Sera considérée comme nulle toute demande de participation ou participation du fait de :

- Tout envoi adressé autrement que par courrier électronique, adressé après la date limite ou émanant d'une entité n'ayant pas qualité pour participer ;
- Tout envoi incomplet ou réalisé de manière contrevenante au présent règlement ;
- Toute attitude contraire aux lois, règlements et règles déontologiques applicables ;
- Tout acte de contrefaçon ou de concurrence déloyale associé au dossier.

Le candidat est responsable du contenu de son projet. Il supportera les conséquences juridiques et pécuniaires de tous les dommages directs et indirects qui pourraient être causés par le projet ou du fait du projet. Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis-à-vis de la mise en œuvre du projet, et de son adéquation avec les solutions proposées par les participants.

Les organisateurs se réservent le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de l'appel à candidatures. Ainsi, dans le cas de fraudes manifestes sous quelque forme que ce soit, les organisateurs peuvent annuler l'appel à candidatures.

Les organisateurs se réservent, en cas de force majeure, le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler la présente opération. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait

## 11. CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre du présent appel à candidatures, les candidats peuvent être amenés à divulguer des informations confidentielles.

Les organisateurs et les membres du comité s'engagent d'ores et déjà à traiter ces informations avec la plus grande précaution, et à ne pas les divulguer sans autorisation préalable du candidat à la condition que lesdites informations aient été préalablement identifiées comme « confidentielles » par ce dernier.

Néanmoins, dans le cadre de la communication associée à l'appel à projets qui ne pourra intervenir qu'à la clôture des phases de sélection, les organisateurs sont autorisés, sauf manifestation contraire expresse et écrite du candidat :

- A communiquer à la presse et à publier sur son site, la dénomination sociale et le nom des candidats ;
- A rendre publiques les caractéristiques essentielles et non confidentielles des projets présentés, sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

## 12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES RÉSULTATS OBTENUS

Les travaux réalisés par les candidats dans le cadre d'un projet demeurent la propriété du candidat.

Les partenaires des candidats quant à eux restent propriétaires des connaissances antérieures fournies dans le cadre de l'appel à projets. Ces connaissances antérieures seront listées par chacun d'entre eux.

La cession ou la concession aux partenaires des candidats des droits de propriétés détenus par les candidats sur les éléments de leur projet se fera dans le cadre d'un contrat négocié entre les parties à des conditions de marché. Lesdits droits de propriété nécessaires ne pourront en aucun cas



être cédés avant la fin de l'appel à projets.

En tout état de cause, si l'État est amené consécutivement à la tenue du présent appel à projets à apporter une aide financière et/ou matérielle à un candidat, l'encadrement communautaire des aides d'État s'appliquera de droit.

En tout état de cause, la participation des participants aux 48h de l'innovation touristique Grand Est est conditionnée à la signature entre lesdits participants et le lauréat d'un accord de confidentialité, ainsi qu'à leur engagement de cession gratuite des droits de propriété intellectuelle sur les éléments qu'ils seraient amenés à produire dans le cadre de l'événement, comme sur leurs conclusions. Le candidat sera propriétaire des droits de propriété intellectuelle générés par les participants, à l'exception des droits moraux qui sont incessibles.

### **13. DROIT A L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES**

Chaque candidat, pris en la personne de son représentant légal, autorise, à titre gratuit, la Région Grand Est et ses partenaires, directement ou indirectement, à enregistrer et à exploiter son image sur tout support (photos, films, audio) ainsi que ses présentations et soutenance du dossier.

A cet effet, les candidats autorisent La région Grand Est et ses partenaires, pendant deux ans à compter du dépôt du dossier, à représenter, à reproduire, à diffuser, à exploiter, l'image du candidat (telle que précisée ci-dessus), en tout ou partie, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de Yschools et ses partenaires ou tout tiers autorisé par eux, dans le monde entier, par voie de presse, écrite, radio, télévisuelle, informatique, sur tous supports et tous formats, et plus généralement par tous modes et procédés techniques connus ou à venir, et quelques soient les secteurs de diffusion, notamment dans le cadre

des communications associées à l'organisation, de l'information et la promotion de l'appel à projets.

Les Lauréats s'engagent d'ores et déjà à participer à la remise du prix et cèdent leurs droits à l'image associés dans les conditions du présent article.

### **14 LOI APPLICABLE ET JURIDICTION**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par les organisateurs en premier et dernier ressort.

Tout litige né à l'occasion du présent appel à projets et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal administratif de Troyes.

#### **Yschools**

217 avenue Pierre Brossolette  
10000 Troyes  
03.25.71.21.21

[www.tourisme-champagne-ardenne.com](http://www.tourisme-champagne-ardenne.com)

[www.groupe-esc-troyes.com](http://www.groupe-esc-troyes.com)

[www.tourismeinnov.fr](http://www.tourismeinnov.fr)





**TOURISME  
INNOV'**  
Grand Est  
Les 48h de l'innovation touristique